

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 30 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
5 — 37 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

L'Espagne est en feu : malgré les assurances données par les dépêches officielles, les républicains sont soulevés sur presque tous les points de la Péninsule, et dans plusieurs endroits ils semblent maîtres de la situation. Ce qui fait leur force et ce qui fera peut-être leur succès, c'est le fédéralisme qui a de profondes racines en Espagne et dont les républicains se sont faits les organes.

Les nouvelles d'Espagne sont de plus en plus alarmantes. A Saragosse, une lutte sanglante a eu lieu entre les troupes régulières et les volontaires de la liberté refusant d'obéir à l'ordre de désarmement. A Barcelone, plusieurs journalistes ont été arrêtés et transportés à Palma de Majorque. Les députés républicains sont partis pour les provinces afin de prendre part à l'insurrection.

Le télégraphe espagnol, désorganisé pendant quelques jours, a retrouvé toute sa vigueur. Il nous inonde de dépêches. Ce que nous distinguons de plus clair, au milieu de ces nombreux détails, c'est que l'insurrection républicaine est loin d'être étouffée. Sur beaucoup de points, les communications sont interrompues. Du reste, ainsi que nous l'avons déjà constaté, ce qui caractérise le mouvement, c'est l'esprit de destruction dont sont animés les insurgés. Ils restent complètement fidèles à leur cri de guerre, qui est celui-ci : Vainqueurs le sac, vaincus l'incendie !

On continue à se préoccuper vivement en

Prusse des difficultés financières. Il paraît, d'après nos informations, que l'augmentation des taxes considérée par le roi comme le seul remède à la pénurie budgétaire soulèvera de grandes difficultés. « Les députés, nous écrivait-on de Berlin, reculent devant la proposition de voter une surtaxe sur les revenus. La Chambre en est à sa dernière session et les députés ne voudraient pas se charger de la responsabilité d'un tel vote. »

On voit que tout n'est pas rose dans l'œuvre annexionniste que poursuit le gouvernement prussien.

La *Gazette officielle de Carlsruhe* déclare que la nouvelle, donnée par plusieurs journaux, que le grand-duché de Bade aurait demandé à entrer dans la Confédération du Nord, et que la Prusse aurait refusé pour le moment, est tout-à-fait controuvée, attendu que le grand-duché de Bade n'a pas demandé à entrer dans la Confédération du Nord.

La *Correspondance du Nord-Est* publie le télégramme suivant :

« Vienne, 8 octobre.

« Il est en ce moment sérieusement question du voyage de l'empereur François-Joseph à Constantinople et ensuite en Egypte.

« Sa Majesté partirait dans la seconde moitié d'octobre de Pesth par le Danube. Elle serait accompagnée de M. de Beust, du comte Andrassy, de M. de Hoffmann, etc. A Varna, un haut dignitaire turc viendrait avec une flottille ottomane à la rencontre de l'empereur pour le conduire à Constantinople, où Sa Majesté resterait trois ou quatre jours. De là,

l'empereur se rendrait en Egypte et s'y rencontrerait avec l'Impératrice Eugénie, le prince royal de Prusse, le prince Humbert d'Italie, etc., et tous ces augustes personnages assisteraient ensemble à l'inauguration du canal de Suez.

« Les avis et les questions d'usage, relatifs à ce projet de voyage, viennent d'être adressés au sultan, et on attend d'heure en heure sa réponse. »

On lit dans le *Constitutionnel* :

La malveillance s'applique à faire courir des bruits complètement inexacts sur les intentions du gouvernement. Nous pouvons affirmer que la politique du cabinet restera fidèle à l'esprit du message et du sénatus-consulte ; qu'on ne se préoccupe que médiocrement dans les régions du pouvoir des éventualités dont nous menace le parti révolutionnaire. Le gouvernement est convaincu que tous les malentendus seront facilement dissipés par ses actes et que le bon sens public fera justice des excitations des journaux révolutionnaires.

La presse s'occupe encore de la manifestation des irréconciliables, mais c'est pour constater son complet échec. Le fiasco de la campagne insurrectionnelle du *Rappel* ne peut plus faire l'ombre d'un doute, et l'on voit les promoteurs eux-mêmes de la démonstration du 26 s'empresser de retirer leur adhésion.

On écrit de Paris, le 8 octobre :

« Les auteurs ou plutôt les promoteurs de la manifestation du 26 octobre abandonnent

leur projet. M. de Kératry lui-même déclare qu'il ne se rendra pas au palais Bourbon. Et voici la raison qu'il en donne : « Il importe au pays, dit-il, que la lutte engagée entre le pouvoir personnel et les représentants de la nation ne se dénoue pas par une émeute. »

« M. Marion, député de l'Isère, suit l'exemple de M. de Kératry, et déclare, à son tour, renoncer, pour le 26 octobre, au projet de manifestation auquel il avait d'abord adhéré.

« De son côté, le *Rappel* émet un projet nouveau :

« La gauche se rendrait au Corps-Législatif, se réunirait dans ses bureaux et y signerait une protestation collective.

« Cette protestation déclarerait que, la Constitution étant violée par l'Empereur lui-même, ils se regardent comme déliés de leur serment. »

« Oh ! voilà qui est bien, et que cet aveu a de prix. Messieurs les Irréconciliables se regardent donc comme liés, si la Constitution n'est pas violée ? En agissant en dehors de leur serment ou contre leur serment jusqu'ici, ils ont donc mal agi, ils ont donc encouru le blâme de tous les gens loyaux et sensés ? Voilà la conclusion. »

Le journal de M. Eugène Pelletan, la *Tribune*, récapitule les incidents auxquels a donné lieu la question de convocation du Corps-Législatif, et ajoute :

« Dans cette circonstance, les regards de la démocratie parisienne se sont tournés vers ses représentants.

« Nous pouvons affirmer que nos amis ont

PUBLICATION.

36

L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

PREMIÈRE PARTIE.

LE PATRE DU BOGAGE.

(Suite.)

Anxieux et haletants, le comte et ceux qui l'entouraient se tenaient penchés sur le gouffre, s'efforçant d'apercevoir à travers l'obscurité, et prêtant une oreille inquiète aux moindres rumeurs qui montaient vers eux. Mais rien de distinct, aucun bruit révélateur de ce qui se passait dans les entrailles du souterrain ne s'en échappait. Un long moment s'écoula ainsi, un de ces moments qui semblent éternels, parce qu'on ne songe pas même à en préciser la durée. Soudain on entendit deux vibrations, deux cris, deux mots :

— Vivants ! vivants !

C'était la voix de Raoul qui venait de les proférer.

Le jeune vicomte, en effet, avait acquis la certitude qu'un souffle et une plainte s'étaient exhalés près de

lui. Tout frémissant d'espoir, il avait spontanément articulé sa joie dans une exclamation. En réalité, rien ne lui prouvait que, pour n'être point morts, ceux qui excitaient sa généreuse pitié fussent bien loin de rendre le dernier soupir. Il tenait une lanterne à la main, et il en dirigea rapidement les rayons sur eux. Il vit d'abord Bénédicte, puis M. Mathieu. L'un et l'autre étaient enfoncés dans un lit de vase qui, ayant amorti leur chute, les avait empêchés de se briser la tête et les membres en tombant sur le roc dont était pavée la profondeur du cachot. Il paraissait évident qu'ils n'étaient qu'étourdis, contusionnés, et qu'après avoir perdu connaissance ils reprenaient l'usage de leurs esprits. Tout joyeux, Raoul acheva de les ranimer en leur faisant respirer des sels et boire quelques gouttes d'un puissant cordial. Presque aussitôt ils retrouvèrent toute leur intelligence, tous leurs souvenirs, et reconnurent celui qui les assistait. Alors ils se levèrent, non sans un peu de peine, et remercièrent leur libérateur avec un vif sentiment de gratitude et d'admiration. Si la lanterne eût éclairé en cet instant le visage de Bénédicte, Raoul eût aperçu deux grosses larmes éclatantes de tendresse et d'enthousiasme dans les yeux du père fixés sur lui.

— Sortons au plus vite de cet antre hideux, dit le jeune vicomte presque gaiement. On nous enlèvera l'un

après l'autre : le plus âgé d'abord ; puis vous, Bénédicte ; enfin moi le dernier.

Le père et le solitaire voulurent protester contre cette décision ; mais le jeune vicomte soutint qu'il avait seul le droit de donner des ordres, puisqu'il était chargé d'une mission de salut, et il exigea qu'on lui obéît. En même temps il détachait la corde dont ses reins étaient entourés, et la nouait lui-même autour du corps de M. Mathieu. Après quoi, faisant de ses deux mains un porte-voix, il s'écriait :

— Holà !... hissez !... Ferme !

Ce signal ayant été entendu et compris, M. Mathieu fut enlevé comme par enchantement ! il apparut bientôt, sain et sauf, aux regards étonnés et joyeux du comte et des serviteurs d'Apremont. Gaëtan, lui, s'était brusquement levé. Il s'attendait à voir un homme brisé anéanti, expirant. Aussi sa stupéfaction fut-elle indicible à l'aspect du sorcier se dressant sur le parquet, dénouant lui-même ses liens à la hâte, déclarant d'une voix calme qu'il n'était point blessé et que son compagnon n'avait pas souffert plus que lui. Il y avait là une sorte de miracle pour le marquis. Car, une année auparavant, il avait eu la fantaisie de visiter l'oubliette, et il avait pu remarquer qu'un gisement de pierre granitique en occupait le fond. Mais il ignorait que depuis lors le

mur de soutènement s'était fendu, qu'un flot bourbeux s'échappant de la douve extérieure était venu recouvrir la dalle de granit, et que cette vase, épaisse de trois pieds environ, se refroidissant et se durcissant à demi, avait pour ainsi dire matelassé le roc. Il fut tenté de croire au sortilège, et demeura tout à la fois furieux et interdit.

Cependant le sauvetage se continuait, Bénédicte émergeait à son tour de l'ombre du cachot ; puis venait Raoul, qui avait obstinément maintenu son droit de sortir le dernier. M. de Flavigny le reçut dans ses bras et le pressa contre son cœur avec une tendresse pleine de fierté. Après quoi, sur le point de quitter l'appartement, le comte se tourna vers le marquis.

— Laissez-moi vous donner un conseil, monsieur, lui dit-il : méfiez-vous de vos penchants vindicatifs et cruels. Il y a une justice ici-bas, il y a une Providence là-haut, et tôt ou tard le crime est expié, même quand la naissance et la fortune protègent le criminel !

— Conseil pour conseil ! répliqua Gaëtan de son ton le plus ironique et le plus amer. Méfiez-vous de vos sentiments généreux, monsieur le comte. Ils viennent de vous faire commettre, à votre insu, une maladresse dont vous aurez peut-être un jour à vous repentir, car la naissance et la fortune ne protègent pas contre le ridicule, la honte et le déshonneur.

compris toute la responsabilité du mandat qu'ils ont accepté.

« Un acte prochain prouvera qu'en face de toute éventualité ils sont résolus à justifier la confiance des citoyens qui les ont élus. »

D'après ce que nous croyons savoir, l'acte dont parle la *Tribune* serait un manifeste collectif des députés de la gauche, dont les termes seront discutés et arrêtés dans la réunion que nous avons déjà annoncée.

L'ANTI-CONCILE DE NAPLES.

Une lettre de convocation du comité provisoire du « concile libre » de Naples « aux libres penseurs de toutes les nations », circule depuis quelques jours dans la presse parisienne. Cette lettre ou plutôt ce manifeste porte la signature d'un député au Parlement d'Italie, M. Ricciardi, qui s'intitule « secrétaire du concile. » C'est M. J. Michelet qui s'est chargé de l'introduire dans la publicité, en l'encadrant d'une flamboyante lettre où l'enthousiasme préten-tieux et l'épithète échevelée, se livrent à de malsaines exagérations.

Si la circulaire de M. Ricciardi se bornait aux invectives ordinaires que les disciples de la libre pensée ont coutume de lancer, non-seulement contre le catholicisme, mais encore contre le christianisme et contre l'organisation des sociétés modernes, nous tournerions sans la lire cette page insensée; mais sous l'insulte traditionnelle, il y a un programme social et politique, dont il est intéressant de prendre acte.

Les organisateurs du concile libre de Naples, déclarent dans leur manifeste qu'ils n'en sont plus à la formule platonique d'une simple profession de foi morale. L'heure des « actes » a sonné. Le but qu'il se proposent, c'est la réalisation du bien-être moral et physique des peuples. Leur concile doit être la base d'une véritable *Association humanitaire*, ayant pour devise : *Charité et instruction*, embrassant le monde entier, et réalisant la félicité universelle « en procurant du travail à toute personne valide qui en aura cherché inutilement, en assurant l'existence de quiconque ne pourrait y pourvoir par son travail, en s'efforçant de faire participer tout le monde à l'instruction primaire, ce pain de l'âme, » etc...

Au fond, le programme du *Concile de Naples* ne diffère en rien, on le voit, des réclames socialistes des congrès économico-révolutionnaires qui, depuis quelque temps, promènent, chaque année, leurs menaces dans certaines villes de l'Europe. C'est toujours l'établissement des ateliers nationaux, l'enseignement obligatoire, le partage égalitaire des fortunes et, comme dernier terme, la liquidation sociale.

M. Ricciardi n'a point abordé la question de l'installation de l'anti-concile. Il ne dit pas non plus si le titre de pape de la libre pensée sera

décerné à Garibaldi ou à M. Victor Hugo.

M. Michelet est plus pratique, du moins, que les organisateurs de cette assemblée « humanitaire ». Il demande dans sa lettre « un fauteuil pour Jean Huss, un fauteuil pour Luther, un fauteuil pour Galilée un fauteuil pour le défenseur de Calas ».

Il n'y a rien à objecter contre cette juste réclamation, le goût confortable étant de toutes les Eglises et de toutes les écoles.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le départ de l'Empereur pour Compiègne aura lieu décidément cette semaine, probablement aujourd'hui mardi.

D'après les renseignements qui nous sont donnés, les ministres iraient rejoindre Sa Majesté quelques jours plus tard et passeraient une semaine entière à Compiègne.

Ce temps serait consacré à mettre la dernière main au travail préparatoire des mesures que le gouvernement se propose de soumettre au Corps-Législatif dès l'ouverture de la session.

— Nous lisons dans la *Liberté* :

« Le R. P. Hyacinthe, qui ne pouvait rentrer dans son couvent sans renoncer à la détermination que lui avait dictée sa conscience, a pris la résolution la plus sage qu'il pût prendre : il est parti hier soir pour le pays où la conscience est le plus libre, où la séparation de l'Eglise et de l'Etat est le fait normal, où le christianisme n'exclut pas de son sein la liberté; il est parti hier pour les Etats Unis, où il verra par ses yeux que la liberté des sectes est aussi favorable au développement du sentiment religieux que l'unité romaine lui est contraire. Il s'embarquera à Brest. Ses sœurs et un très-respectable ecclésiastique du diocèse de Paris l'accompagnaient à la gare de l'Ouest (rive gauche). Il sera de retour en Europe dans deux mois, pour l'époque où le concile doit se réunir à Rome. »

— L'Empereur a décidé, le 2 octobre, sur la proposition du ministre de la guerre, qu'à l'avenir le nombre des modèles de sabre à mettre en service dans les corps de troupes à cheval serait réduit à trois, savoir :

1° Le sabre de cavalerie de réserve, modèle 1854, affecté à l'armement du régiment de carabiniers de la garde impériale et des régiments de cuirassiers (garde impériale et ligne);

2° Le sabre de dragon, modèle 1854, affecté à l'armement des régiments de dragons (garde impériale et ligne);

3° Le sabre de cavalerie légère, modèle 1822, affecté à l'armement de tous les autres corps de troupe à cheval (garde impériale et ligne), y compris la gendarmerie, l'artillerie,

le train d'artillerie, les sapeurs conducteurs du génie et le train des équipages militaires.

Les corps seront prévenus ultérieurement de l'époque à laquelle devra se faire pour chacun d'eux l'échange résultant de la présente décision.

— Le somnambulisme a voulu se mêler aussi de la découverte du cadavre de Jean Kinck. Une personne est allée présenter à M. Lecourt, sous-chef de la sûreté, une note reproduisant fidèlement une séance de somnambulisme, qui avait pour but de chercher des indications sur le lieu où était le cadavre introuvable.

Selon la somnambule consultée à Paris, Troppmann seul aurait assassiné M. Kinck père, entre Soultz et Bolwiller. Troppmann, en descendant de chemin de fer, aurait accompagné sa victime, dont le projet était de se rendre à la fabrique du père Troppmann. Il lui aurait fait prendre un chemin vicinal longeant un petit bois. Après l'avoir tué, il l'aurait enterré sur place, mais il serait revenu le lendemain pour l'exhumer, la fosse n'étant pas à son gré assez profonde. Puis le traînant jusqu'au bord d'un étang voisin, il l'aurait chargé sur un petit bateau pour aller le plonger dans l'eau au milieu de l'étang.

La somnambule assure qu'il sera facile de retrouver la fosse où le corps avait été d'abord déposé, et qu'il est resté dans la terre un objet ayant appartenu à la victime.

On lit dans le *Journal officiel* du 9 octobre :

« Depuis plusieurs jours les ouvriers mineurs de Saint-Etienne s'étaient mis en grève; mais un arrangement est intervenu entre eux et la Compagnie de Rive-de-Gier, qui a consenti une augmentation de salaire de 25 centimes et la réduction de la journée à huit heures de travail effectif. Cette grève peut être considérée comme terminée. »

« Malheureusement des faits graves et douloureux viennent de se produire dans le département de l'Avreton. Des ouvriers des mines de la Compagnie d'Orléans se sont mis en grève et, usant de violence, ont empêché leurs camarades de travailler. »

« Hier, à Aubin, ils se sont portés en masse au bureau de la direction pour l'envahir, et s'étant emparés de l'ingénieur en chef, ils l'ont entraîné aux mines pour l'y noyer malgré les efforts de la gendarmerie. Déjà le sous-préfet était blessé à la jambe et le substitut du procureur impérial était fortement contusionné et avait ses vêtements déchirés, lorsque le préfet, arrivant avec un détachement de troupes, a atteint les émeutiers, au nombre de plus de mille. Ayant alors fait charger les armes devant la foule, il a réussi à délivrer l'ingénieur en chef qui avait été très-maltraité et dont les vêtements étaient en lambeaux. »

« Dans la nuit, un incendie que l'on attribue à la malveillance a détruit le magasin général et les marchandises qu'il contenait. »

« Ce matin, la grève est devenue une véritable émeute; des soldats ont été dirigés sur les forges pour protéger les forgerons, dont les mineurs voulaient arrêter le travail. Animés par cette résistance, les émeutiers ont sommé la troupe de rentrer la baïonnette au fourreau, menaçant les soldats de les désarmer. »

« L'officier a repoussé les agresseurs avec la main et a ordonné de croiser la baïonnette. A cet ordre, les mineurs se sont armés de barres de fer et ont lancé des projectiles qui ont blessé plusieurs soldats et atteint l'officier. »

« Dans cette collision, les troupes ont fait usage de leurs armes; il y aurait eu dix morts et plusieurs blessés. Les mesures sont prises pour empêcher la continuation de ces troubles. »

10 octobre.

« Depuis hier, il ne s'est produit à Aubin aucun trouble nouveau; mais le travail n'a encore repris ni aux mines, ni à la forge. »

« L'instruction judiciaire est commencée. »

« Les renseignements arrivés hier matin portaient à quatorze le nombre des morts et à vingt deux celui des blessés. »

« L'enterrement a eu lieu au milieu d'une foule considérable. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONSEIL GÉNÉRAL.

PRÉSIDENCE DE M. LOUVET, PRÉSIDENT.

(Suite.)

Le rapporteur de la troisième commission, chargé d'exposer la situation du service de la Loire, prend la parole en ces termes :

« Messieurs,

« Chaque année, sur le rapport de la commission que vous chargez du soin de vous entretenir des services de la Loire, vous signalez les fâcheuses conséquences de l'insuffisance des crédits alloués à l'entretien. Il n'en sera pas autrement cette année. Les conséquences de ce presque complet délaissement sont vivement mises en relief dans le rapport de M. l'ingénieur en chef. »

« En présence du fâcheux état de choses que constate ce rapport, votre commission vous propose de vous associer par un vœu aux plaintes de M. l'ingénieur en chef, et, d'accord avec M. le préfet, de demander que le crédit d'entretien pour 1870 soit porté à la somme de 90,000 fr. »

« Passant à l'examen des travaux neufs et de grosses réparations dont elle a déjà eu à vous entretenir à votre dernière session, votre commission constate avec M. le préfet que les crédits ouverts, depuis le commencement de la campagne, se sont élevés à 89,797 fr. 45 c., et que ces fonds sont destinés :

« 1° A solder les travaux du port construit à Ingrandes sur la rive droite; »

Ces arrogantes paroles remuèrent tous les esprits. Un sentiment d'indignation, auquel se mêlait un peu de curiosité, se peignit dans tous les regards.

— Je ne vous comprends pas, dit le comte avec plus d'étonnement que de colère. Expliquez-vous.

— Priez Mme de Flavigny de vous raconter l'histoire de Mlle Valérie de Morsanges et de Gérard Keller. Cette histoire vous édifiera à coup sûr. Moi, j'ajouterai ensuite un curieux épilogue au récit.

Le comte eut un tressaillement. Troublé d'abord, il reprit bientôt tout son sang-froid.

— Je connais parfaitement cette histoire, répondit-il avec calme. Quant à l'épilogue, quel qu'il soit, je refuse de l'entendre, car je soupçonne que c'est un mensonge ou une calomnie.

— C'est une pure vérité, répliqua Gaëtan, et je tiens à vous en convaincre. Ecoutez-moi donc.

Mais il n'ajouta pas un mot. Ses yeux venaient de rencontrer ceux du père, qui, d'un bond, s'était élancé près de lui, Bénédicte l'envisageait si terriblement, qu'en dépit de lui-même son audace l'abandonna, et il resta muet. Il était encore sous le magnétisme de ce regard effrayant, lorsqu'une servante entra tout effarée, en s'écriant que la marquise d'Apremont se mourait. Cette nouvelle inattendue fit diversion à ce qui se passait entre le comte et le marquis. Saisi d'une

émotion extraordinaire, Gaëtan traversa rapidement la bibliothèque, il en franchit le seuil et disparut. Cette précipitation ressemblait au mouvement irrésistible de l'anxiété filiale. Mais nul ne s'y méprit, et chacun devina qu'il se cachait dans l'impétuosité du mauvais gentilhomme une tout autre nature de sentiment.

Il arriva le premier dans le grand salon où se trouvait sa mère. Elle venait de s'évanouir. Etendue sur un divan, elle était entourée de la comtesse, de Blanche et de quelques femmes de chambre qui s'efforçaient de la ranimer. Au bout d'un instant, elle souleva ses paupières, qui retombèrent presque aussitôt. Il se passa encore quelques minutes, puis elle ouvrit les yeux si grands qu'ils parurent démesurés. Elle reconnut d'abord Mlle de Flavigny, et lui dit avec un soupir navrant :

— Blanche, n'épousez pas mon fils. C'est... c'est un infâme !

Comme elle achevait ces mots, elle aperçut Gaëtan et frissonna.

— Debout, murmura-t-elle ensuite; je veux être debout !

Appuyée sur ses caméristes, elle se leva. Elle était blême comme un fantôme; ses orbites se creusaient dans une ombre opaque d'où s'échappait l'éclair sinistre d'une pupille dilatée outre mesure; ses lèvres amincies

et bleuâtres se cerclaient de bistre. Elle se tenait droite, imposante, pleine d'une sombre majesté. Bientôt, repoussant les femmes qui la soutenaient, elle marcha seule, lentement, péniblement. Elle fit ainsi le tour du salon, s'arrêtant devant les portraits de famille pendus aux lambris, les considérant avec une morne expression de douleur. Il y avait là des chevaliers armés en guerre, des prélats coiffés de la mitre, de riantes châtelaines, de graves abbesses, ancêtres de haute mine qui avaient tous laissé dans les annales du pays un grand renom de droiture et de générosité.

Lorsqu'elle eut terminé cette revue des aïeux, la douairière s'arrêta.

— O vous ! dit-elle en promenant un regard demi-circulaire sur les portraits, vous qui étiez aimés, vénérés de tous, vous dont l'âme était plus noble encore que le blason, pardonnez-moi ! Pardonnez-moi d'être la mère d'un gentilhomme méprisé, haï, qui a fait mentir votre sang et a mis sous ses pieds l'exemple de vos grandes vertus.

Dirigeant alors ses yeux sur son fils, impassible à quelques pas d'elle, elle reprit d'une voix qui faiblissait : — Malheureux ! je sens que la vie m'échappe... et vous aurez abrégé mes jours... N'importe ! je n'appellerai pas sur votre tête la justice divine... Je meurs sans vous maudire... Adieu !

On avait approché d'elle le grand fauteuil seigneurial. Elle y tomba toute frémissante, posa son front contre l'écusson sculpté, exhalant un sanglot, et rendit le dernier soupir.

Les assistants s'agenouillèrent. Le marquis se contenta de s'incliner. Il était très-pâle, mais sa physionomie avait comme un reflet de contentement intérieur.

Un quart d'heure plus tard, il était seul enfermé dans son appartement. Il examinait avec attention un registre sur lequel figurait l'état détaillé de la fortune maternelle, qui se montait à cent mille livres de revenu.

— A merveille ! murmura-t-il. Je suis plus riche encore que je ne le supposais. Dans huit jours je m'en irai de nouveau vie joyeuse et grand train à Paris.

Comme il s'exprimait ainsi, la porte secrète s'ouvrait sans bruit. Roch Duhoux, qui avait prudemment disparu tandis qu'on délivrait Bénédicte et M. Mathieu, se hasardait à rentrer. Il entendit les paroles de son maître, et s'écria :

— Ah ! monseigneur, avec votre permission je vous suivrai. J'ai hâte de quitter le pays, où je crains désormais la vengeance du père et du sorcier.

— Rassure-toi, poltron. Je te garde à mon service, et je t'emmène avec moi. Là-bas, tu peux m'être utile, coquin !

» 2° A l'achèvement des travaux de réparations du barrage des Sept-Voies à Saumur ;

» 3° A l'achèvement du curage de la Boire-Quentin à Saumur, destinée à abriter quarante bateaux au temps des crues et des glaces ;

» 4° A la continuation des travaux de consolidation et d'exhaussement et de la levée de Saint-Georges-le-Thourel ;

» 5° A la construction d'un port à Cunault sur la rive gauche ;

» 6° Au complément des travaux de défense de la ville de Saumur contre les inondations, travaux effectués en vertu de la loi du 28 mai 1858, la crue de 1866 ayant révélé les dangers contre lesquels les premiers travaux ne défendaient cette ville que d'une manière incomplète. Ainsi, il a été reconnu nécessaire d'exhausser et de consolider la levée du Chardonnet ; de supprimer les portes marinières Mulot et Morin-Ruelle, sous le quai en aval du pont Cessart ; de planter les talus de la levée du Thouet pour les protéger contre l'action des vagues, travaux auxquels se rattachent, comme concourant au même but, l'endigement de la partie submersible de la route impériale n° 158 à la traverse du Pont-Fouchard, aux abords de Saumur, et l'exhaussement de la même voie aux abords du village de Distré.

» Le rapporteur de votre troisième commission, chargé du soin de vous entretenir du service des routes impériales, vous dira l'importance de ces deux derniers projets.

» Tous ces travaux sont d'une utilité incontestable et il serait fâcheux que de hautes eaux survinssent dans le fleuve avant l'achèvement de ceux de ces travaux destinés à repousser les dangers des inondations ; on regretterait bien certainement alors qu'ils n'eussent pas été poussés avec plus d'activité.

» Votre commission croit donc devoir vous proposer d'inviter M. le préfet à intervenir auprès de M. le ministre des travaux publics afin que, soit par des allocations de fonds plus élevées, soit par des instructions pressantes adressées à MM. les ingénieurs, ces travaux soient promptement achevés.

» Elle vous propose aussi d'émettre un vœu tendant à obtenir la solution des questions confiées à l'examen de la commission des défenses générales du val de l'Authion contre les inondations.

» Aucune décision n'est encore intervenue, dit M. le préfet, tant sur l'avant-projet d'établissement du canal latéral à la Loire, d'Orléans à Angers, que sur les projets relatifs à l'amélioration de la navigation entre Briare et Orléans d'une part, entre Angers et Nantes, d'autre part, soumis depuis plusieurs années à l'examen de l'administration supérieure.

» Ainsi, le Conseil général est obligé de constater qu'on n'arrive à rien, tandis qu'il serait heureux qu'une solution fût donnée à la question d'amélioration de la navigation dans la Loire, soit par l'établissement d'un canal laté-

ral, soit par l'exécution de réservoirs, ou enfin par tout autre moyen qui semblerait convenable.

» Votre commission croit que vous devez émettre un avis pressant à ce sujet

» Vous vous prononciez l'année dernière contre une demande de la Compagnie Sellier, tendant à être autorisée à conduire, par un canal de dérivation, une partie des eaux de la Loire vers Paris pour l'alimentation de la capitale.

» Aucune décision n'est intervenue sur les propositions de la Compagnie Sellier. Votre commission se serait dispensée de faire mention de cette affaire, en présence de la résolution que vous venez de prendre au cours de cette session d'appeler l'attention de l'administration sur les propositions de la Compagnie Sellier, si elle ne la trouvait rappelée dans le rapport de M. le préfet.

» Vous n'avez pas oublié, messieurs, qu'un nombre des projets approuvés en principe par la commission de défense générale contre les inondations pour atténuer les conséquences des inondations de la Loire, figurait l'établissement d'un déversoir sur la levée de Gohier.

» La vallée que défend cette levée aurait reçu au temps des hautes eaux une partie du trop-plein du fleuve.

» Appelé à sa dernière session à donner un avis sur ce projet, le Conseil général crut devoir ajourner l'avis demandé jusqu'à ce que le résultat de l'enquête à laquelle il allait être soumis fût connu.

» Aujourd'hui l'enquête a eu lieu, et elle a révélé chez les parties intéressées une opposition telle que, par décision du 26 décembre dernier, le ministre des travaux publics a renoncé à l'établissement du déversoir projeté, laissant à la charge de l'association syndicale de la levée la responsabilité des événements.

» Ainsi vous n'avez plus d'avis à donner.

» Malgré les efforts de MM. les Ingénieurs, le service d'annonce des crues laisse à désirer.

» A votre dernière session, frappés des retards qu'éprouvait la transmission des dépêches télégraphiques, vous émettiez le vœu que les lacunes, causes de ces retards, fussent comblées.

» Cette année, votre troisième commission vous propose de renouveler ce vœu et d'insister pour que ce service si important reçoive toutes les améliorations qu'il comporte.

» En résumé, Messieurs, votre troisième Commission vous propose d'émettre le vœu :

» 1° Qu'un crédit de 90,000 fr. soit affecté en 1870, à l'entretien des travaux de la Loire dans le département ;

» 2° Que les travaux à faire à la levée de Saint-Georges-le-Thourel ; à la levée du Chardonnet à Saumur, aux portes marinières Mulot et Morin-Ruelle, dont la suppression a été décidée ; aux talus de la levée du Thouet à protéger par des plantations ; à l'endigement de la

partie submersible de la route impériale n° 158, dans la traverse du Pont-Fouchard, et à l'exhaussement de la même voie aux abords de Distré ; à la construction des banquettes du quai de Saint-Mathurin, soient activement conduits et promptement achevés ;

» 3° Qu'une solution soit donnée aux nombreuses questions se rattachant à l'amélioration de la Loire, soit par l'établissement d'un canal latéral, soit par l'exécution de réservoirs, ou enfin par tout autre moyen qui serait jugé le plus convenable ;

» 4° Qu'une solution soit également donnée aux questions étudiées par la commission de défense générale contre les inondations, notamment en ce qu'elles concernent la défense du val de l'Authion ;

» 5° Que le service d'annonces des crues reçoive les améliorations qu'il comporte.

Les conclusions de la commission sont votées.

(La suite à un prochain numéro.)

Par décision du 7 octobre, les officiers de gendarmerie dont les noms suivent ont été désignés pour se rendre à Saumur et y suivre un cours d'équitation pendant six mois, à dater du 15 octobre courant :

Ce sont MM. les capitaines : Haudebourt, Donati, Madin, Jordy, Martin, Jubault, Mège ;

Et MM. les lieutenants : Rager, Vigier, Borges, Brem, Rossignol, Rouyer, Laurent, Sechet, Chamoin, Blanc, Massicot, Viénet, Drevon.

Par décret impérial, M. Jules Méhouas a été nommé notaire à la résidence de Saumur, en remplacement de M. Emile Leroux, démissionnaire en sa faveur. M. Méhouas a prêté serment devant le tribunal de Saumur, à l'audience de samedi dernier.

Jeudi, vers trois heures du matin, le feu s'est déclaré, aux Rosiers, dans une charrette chargée de chaume, à quelques mètres du logis du sieur Brossellier, cultivateur.

Personne n'avait approché de cette charrette avec une lumière ou des allumettes, et on ne s'explique pas comment ce feu a pu prendre. La charrette avec ce qu'elle contenait a été consumée. Les pertes s'élevaient à 170 fr., couverts par l'assurance du Mans.

Le feu n'a pas pu se communiquer à la maison d'habitation.

Le même jour, c'était encore le feu au village de la Renaudière, commune de Cizay, au préjudice du sieur Vincelot, cultivateur.

Mais la cause est tout accidentelle : la femme chauffait le four, et il est probable qu'une étincelle aura tombé de la cheminée dans le grenier, au-dessus de la boulangerie. En un instant tout le grenier a été en feu, les flammes ont gagné une écurie, mais les habitants du

village ont pu préserver le reste de l'habitation.

La perte est de 7 à 800 fr. Vincelot était assuré à la Compagnie du Soleil.

Le lendemain, un incendie s'est déclaré à Artannes, chez Pierre Méchin, cultivateur. Le feu a pris dans une meule de chaume attenante à son habitation.

Grâce à l'empressement de ses voisins, la maison a été préservée ; la toiture seule a eu quelques dommages.

La perte s'élève à 120 fr. environ, couverte par la compagnie la Nationale.

On n'a pu se rendre compte de la cause de ce sinistre.

Un commencement d'incendie s'est déclaré vendredi soir dans le magasin d'épicerie de M. Joly-Lambault, rue Royale.

Les secours ayant été portés dès le début par les voisins, les flammes n'ont pas eu le temps de se communiquer à la maison. Il y a eu, en moins d'une demi-heure, pour plus de 800 fr. de pertes en marchandises et objets mobiliers.

Le tout couvert par l'assurance Mutuelle, du Mans.

Cet incendie est dû à la rupture d'un tuyau de gaz en caoutchouc, disposé dans l'arrière-boutique pour le service de la cuisine.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

C'est demain, mercredi, que l'Impératrice est attendue à Constantinople.

Une partie de la colonie française doit aller jusqu'à Marmora, à la rencontre de Sa Majesté.

Une dépêche d'Athènes annonce que l'*Aigle*, ayant à bord S. M. l'Impératrice des Français, est arrivé dimanche soir, à huit heures, au Pirée.

L'Impératrice, après avoir visité Athènes, est retournée à bord de l'*Aigle*, qui a dû repartir hier pour Constantinople.

Le *Journal officiel* annonce que le travail a repris dans les hauts-fourneaux d'Aubin ; il reprendra dans les forges dès que les approvisionnements de charbon seront assurés.

A Decazeville, les ouvriers travaillent et montrent de bonnes dispositions.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

On lit dans le *Journal officiel* du 5 octobre, ce qui suit :

CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

On écrit du Centre-Amérique, le 12 juillet :

La rapidité des communications étant un des besoins les plus marqués de l'époque actuelle, il n'est pas surprenant de voir se manifester, dans le nouveau monde, les mêmes aspirations qui portent l'Europe à améliorer, à développer son système général de canalisation et l'immense réseau de ses voies ferrées. L'isthme américain, si étroit et si facile à franchir, surtout en présence des progrès de la science moderne, a été depuis longtemps l'objet d'études tendant à la réunion des deux mers ou à l'établissement de chemins de fer mettant en contact ses deux rives.

Toutes les républiques situées dans cette région de l'Amérique espagnole ont mis la plus louable émulation à réaliser d'une manière ou d'une autre les projets de jonction. A Panama, le chemin de fer semble ne devoir être que le précurseur d'un canal maritime. Au Nicaragua, la nature elle-même a tracé la voie à travers les rivières et les lacs. Dans le Honduras, enfin, on paraît préférer un chemin de fer partant du port de Puerto Caballos, sur l'Atlantique, et aboutissant à la baie profonde de Fonseca sur le Pacifique. Cette ligne serait voisine, au nord, de l'Etat de Guatemala, et au sud, de ceux de Nicaragua et de San Salvador.

Le gouvernement de Honduras a déjà contracté, en Europe, un emprunt dont le produit est exclusivement destiné à la construction de ce chemin de fer. Le capitaine général Medina, chef de la république, réélu spontanément

XIV.

Deux jours après les événements qui précèdent, on enterrait la douairière d'Apremont. Sa dépouille mortelle, portée en grande pompe à l'église du village, était déposée dans un caveau seigneurial au pied du maître-autel.

La cérémonie terminée, et lorsque le marquis Gaëtan eut reçu les compliments de condoléance et les saluts d'usage de ceux qui avaient assisté aux funérailles, il respira bruyamment, comme un homme enchanté d'être débarrassé d'un grand ennui et de reprendre possession de lui-même en toute liberté. Il se mit d'abord à table et mangea de manière à prouver que sa conscience ne gênait en rien son estomac : puis il se rendit dans le grand salon, où il se renversa sur une ottomane. Il parut bientôt plongé en une sorte de béatitude. Evidemment il se réjouissait à la pensée de son brusque changement de situation, et sa physionomie exprimait l'ineffable satisfaction que lui causait sa nouvelle fortune. Pas un soupir, pas une larme, d'ailleurs, ne témoignait en lui le plus léger chagrin de la perte de sa mère. Dans sa franchise d'insensibilité, il dédaignait même d'avoir recours à l'hypocrisie d'un regret apparent.

Bientôt, cependant, un nuage s'étendit sur son front, une préoccupation orageuse s'empara de son esprit. Il se

leva tout-à-coup et marcha de long en large dans le salon. Ses pas s'accéléraient peu à peu traduisaient la vivacité croissante de ses sentiments mystérieux, qui devinrent trop énergiques pour être longtemps refoulés, et éclatèrent enfin dans un monologue plusieurs fois interrompu.

— Me voici plus opulent que je ne l'ai jamais été, dit-il. Je ne serai pas assez sot pour me dissimuler que j'en suis profondément heureux. Mais faut-il donc que l'homme ait toujours dans l'âme une ambition déçue, un désir inassouvi ? J'ai beau m'exalter l'imagination par la perspective des fêtes et des triomphes qui m'attendent à Paris, je ne puis m'arracher du cœur l'image éblouissante de cette Blanche de Flavigny, qui m'échappe... Quand je ne possédais rien que l'espérance toujours incertaine d'un brillant héritage, je croyais que cette jeune et belle créature ne devait être pour moi qu'un instrument destiné à me refaire une grande fortune ; mais depuis que le hasard a rempli, sans son concours, mon coffre-fort lamentablement vide, je comprends que je l'aime, cette aimable enfant, cent fois plus que je ne m'en doutais. Oui, sa pensée s'agite en moi comme une salamandre dans une flamme ; en dépit de ce qui s'est passé, je ne songe qu'à me rapprocher d'elle, et, contre toute vraisemblance, je nourris encore l'espérance de l'épouser. Ah ! pourquoi ai-je cédé à

un élan de colère ? Pourquoi ai-je proféré d'imprudentes paroles, qui m'ont sans doute, attiré la haine du comte de Flavigny ?... Mais, reprit-il après une pause et avec un accent délibéré, j'aurais vraiment tort de perdre courage et je serais absurde d'abandonner la partie. Après tout, mon jeu est encore très-bon ; j'ai dans la main de grands atouts : un superbe héritage, un secret important. N'est-ce donc pas assez, avec un peu d'audace et d'adresse, pour vaincre les résistances et m'emparer de celle que j'adore ? Eh ! oui, c'est assez ! C'est même plus qu'il n'en faut. Je retarde mon départ, je demande une entrevue au comte, j'atténue mes torts par d'ingénieuses subterfuges, je rentre en grâce, et j'épouse avec enthousiasme Mlle de Flavigny, trop heureuse de s'assurer de mon silence à ce prix. On a vu se réaliser des choses plus impossibles que cela, et j'en veux tenter l'aventure dès demain.

Il appuya sur un timbre sonore.

(La suite au prochain numéro.)

ment il y a trois mois, tient, dit-on, à honneur de voir, dans le cours de sa nouvelle présidence, les travaux complètement terminés. Quoi qu'il advienne de la réalisation de ces divers projets, il est impossible de méconnaître les grands avantages que le commerce et la navigation en général retireront de la multiplicité des communications interocéaniques. (413) (Journal officiel).

BULLETIN FINANCIER (8 octobre).

La stagnation du marché est presque complète. Les variations de la Rente sont à peine sensibles avec une légère tendance à la baisse. Malgré les nouvelles plus rassurantes, on ne pouvait guère attendre que les capitaux

qui avaient pris, en face des éventualités de la fin du mois, une attitude expectante, l'abandonnassent tout d'un coup. Malgré tout, nous croyons la Bourse en voie d'optimisme, elle en revient aux probabilités de hausse motivées par les préparatifs d'émissions.

Le Crédit foncier est à 1,677.50; la Société générale à 570; le Comptoir d'Escompte à 677.50, au comptant. — J.-F. Fort.

BOURSE DU 9 OCTOBRE.

3 p. 0/0 baisse 17 cent. — Fermé à 71 20.
4 1/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 100 70.

BOURSE DU 11 OCTOBRE.

3 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 71 50.
4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 100 75.

Marché de Saumur du 9 octobre.

| | | | | |
|-------------------------|----------|----------------------|-------|-------|
| Froment (l'h.) 77 k. | 19 56 | Huile de noix | 50 k. | 55 — |
| 2 ^e qualité. | 74 18 80 | — chenevis | 50 | 40 — |
| Seigle | 75 14 50 | — de lin | 50 | 44 — |
| Orge | 65 13 50 | Graine trèfle | 50 | — |
| Avoine | 50 10 25 | — luzerne | 50 | — |
| Fèves | 75 15 50 | Foin (charr.) | 780 | 90 — |
| Pois blancs | 80 37 — | Luzerne — | 780 | 75 — |
| — rouges | 80 40 — | Paille — | 780 | 45 — |
| Graine de lin | 70 26 — | Amandes | 50 | — |
| Colza | 65 29 — | — cassées | 50 | — |
| Chenevis | 50 16 50 | Cire jaune | 50 | 200 — |

COURS DES VINS.

| | |
|--------------------------|-------------------------------|
| BLANCS (2 hect. 30). | |
| Coteaux de Saumur, 1868. | 1 ^{re} qualité » a » |
| Id. | 2 ^e id. » a » |

| | | |
|--------------------------------|-------------------------|-----------|
| Ordin., envir. de Saumur 1868, | 1 ^{re} id. | 70 à 75 |
| Id. | 2 ^e id. | » à » |
| Saint-Léger et environs 1868, | 1 ^{re} id. | 60 à 70 |
| Id. | 2 ^e id. | » à » |
| Le Puy-N.-D. et environs 1868, | 1 ^{re} id. | 52 à 60 |
| Id. | 2 ^e id. | » à » |
| La Vienne, 1868. | | 32 à 40 |
| ROUGES (2 hect. 20). | | |
| Souzay et environs 1868. | | 90 à 100 |
| Champigny, 1868. | 1 ^{re} qualité | 150 à 200 |
| Id. | 2 ^e id. | » à » |
| Varrains, 1868. | | » à » |
| Varrains, 1868. | | 90 à 100 |
| Bourgueil, 1868. | 1 ^{re} qualité | 120 à 140 |
| Id. | 2 ^e id. | » à » |
| Restigny 1868. | | 95 à 105 |
| Chinon, 1868. | 1 ^{re} id. | 80 à 100 |
| Id. | 2 ^e id. | » à » |

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BASSEREAU.

Un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 8 octobre courant, déclare closes les opérations de la faillite du sieur Bassereau, ancien boisselier à Saumur, demeurant à Paris, déclarée par jugement du même tribunal, le 12 mars 1866.

Le greffier du Tribunal, CH. PITON.

(414)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE FRESNEAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Fresneau, marchand épicer à Saumur, sont invités à se trouver, le vendredi 22 octobre courant, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le Greffier du Tribunal, CH. PITON.

(415)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE RONDEAU.

Les créanciers de la faillite de M^{me} Rondeau, marchande aux Rosiers, sont invités à se trouver, le lundi 25 octobre courant, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic.

Le greffier du Tribunal, CH. PITON.

(416)

A VENDRE

28 PEUPLIERS,

Situés à la Prée-de-la-Roche, dans le pré nommé Pré-du-Chemin-de-Fer;

53 PEUPLIERS SUISSES,

Situés dans le pré des Quatre-Jeux; Le tout appartenant à M. Desmé. S'adresser à M. LETEUILLE, menuisier, rue Brault, à Saumur. (417)

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART,

TRÈS-JOLI PONEY

Se monte et s'attelle — vite au trot — très-doux, peut être conduit par un enfant — taille 1^m20 — robe baie — âge 7 ans — prix 200 fr. S'adresser à LA MOTHAYE, près Longué. (407)

A VENDRE

OU A LOUER

L'HOTEL DU CHEVAL BLANC,

Situé au Pont-Fouchard. S'adresser à M. BESNARD, propriétaire, qui l'exploite. (391)

A CÉDER

POUR CAUSE DE SANTÉ,

UNE BONNE AUBERGE

bien achalandée. S'adresser à M. GUIBERT, rue Cendrière. (401)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Hôpital Militaire de l'École de Cavalerie.

ADJUDICATION

AU RABAIS,

DES DENRÉES ET OBJETS DE CONSOMMATION

Pour l'année 1870.

Le public est prévenu que le jeudi 28 octobre 1869, à une heure de relevée, il sera procédé, à l'Hôpital Militaire de l'École de Cavalerie de Saumur, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des denrées et objets de consommation ci-après désignés, nécessaires audit Hôpital pendant l'année 1870.

Cette adjudication sera faite par le Sous-Intendant militaire, chargé de la surveillance administrative de l'établissement, en présence des officiers de santé en chef et de l'officier comptable.

Désignation des fournitures.

| | | |
|------------------------------|---|-------------------|
| 1 ^{er} GROUPE . . . | Viande | kilogramme. |
| 2 ^e GROUPE . . . | Pain, 1 ^{re} qualité | id. |
| 3 ^e GROUPE . . . | Vin rouge ordinaire | litre. |
| | Vin blanc | id. |
| 3 ^e GROUPE bis. | Bière | id. |
| | Chocolat | kilogramme. |
| | Gluten granulé et tapioca | id. |
| 4 ^e GROUPE . . . | Semoule et crème de riz | id. |
| | Vermicelle | id. |
| | Riz | id. |
| 5 ^e GROUPE . . . | Fleur de farine | id. |
| | Pommes de terre | id. |
| | Carottes et navets | id. |
| 6 ^e GROUPE . . . | Oufs | nombre. |
| 6 ^e GROUPE bis. | Beurre | kilogramme. |
| | Lait | litre. |
| | Farine de seigle | kilogramme. |
| | Orge en grains | id. |
| 7 ^e GROUPE . . . | Haricots | id. |
| | Lentilles | id. |
| | Pois | id. |
| 7 ^e GROUPE bis. | Paille de couchage | id. |
| | Alcool | id. |
| | Miel { blanc | id. |
| | jaune | id. |
| | Sucre (lumps blanc) | id. |
| | Pruneaux | id. |
| | Sel | id. |
| 8 ^e GROUPE . . . | Huile d'olives | id. |
| | Vinaigre | id. |
| | Bougies stéariques | id. |
| | Chandelles | id. |
| | Huile à brûler | id. |
| | Savon ordinaire | id. |
| | Cristaux de soude | id. |
| 8 ^e GROUPE bis. | Axonge en panne | id. |
| | Saindoux de 1 ^{re} qualité | id. |
| | Linge { bandes roulées | id. |
| | à grand linge | id. |
| 9 ^e GROUPE . . . | pansement { petit linge | id. |
| | Charpie de fil | id. |
| | Charpie de chanvre | id. |
| | Charpie de filasse épurée | id. |
| | Bois à brûler | quintal métrique. |
| | Charbon de bois | hectolitre. |
| 10 ^e GROUPE . . . | Id. de terre | quintal métrique. |
| | Coke | id. |
| | Fagots d'allumage | nombre. |
| | Objets de bureau | maius. |
| 11 ^e GROUPE . . . | Id. id. | nombre. |
| | Id. id. | kilogramme. |
| | Fioles à médecine | nombre. |
| 12 ^e GROUPE . . . | Faïence et porcelaine | id. |
| | Terre et grès | id. |
| | Verre | id. |
| 13 ^e GROUPE . . . | Blanchissage | à la pièce. |

Les soumissions ne pourront être faites que pour la fourniture d'un ou de plusieurs des groupes ci-dessus, et devront porter un prix ferme pour chaque des denrées qu'ils comportent.

Toutes les soumissions seront établies sur papier timbré (cette condition est de rigueur) et comporteront un prix exprimé en fractions décimales dérivant directement du franc, unité monétaire, soit en centimes et milli-

mes ou millièmes de franc; ainsi, par exemple, le nombre de 3 fr. 57,2, s'exprimera : trois francs cinquante-sept centimes et deux millièmes de franc.

Elles seront en outre accompagnées d'un état des quantités dépensées pendant les huit premiers mois de 1869, sur lequel les adjudicataires feront ressortir le montant de la dépense au nouveau prix demandé par eux. Cet état sera délivré gratis à ceux qui en feront la demande.

Les personnes, dont l'intention est de soumissionner pour les fournitures ci-dessus détaillées, sont invitées à examiner préalablement les échantillons déposés à l'Hôpital, afin de pouvoir établir leurs prix d'après la qualité de ces objets qui serviront de types à l'adjudication.

Les denrées seront rendues et livrées à l'Hôpital aux frais du fournisseur, sur la demande de l'Officier-Comptable.

Chaque soumissionnaire devra présenter une caution valable, qui sera solidaire avec lui envers le Gouvernement, et dont les noms, qualité et demeure devront être mentionnés au bas de la soumission. Un certificat de l'autorité civile ou de la chambre de commerce, constatant la solvabilité du soumissionnaire et de sa caution, y sera joint.

On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes qui exercent elles-mêmes le genre de commerce auquel se rapportent les objets soumissionnés. Toutefois les négociants munis de la patente de première classe seront admis à soumissionner pour toute espèce de fourniture.

Aucune soumission ne sera admise si elle ne renferme toutes les conditions précitées.

L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation ministérielle.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges au bureau du Sous-Intendant militaire, quai de Limoges, et au bureau de l'Officier-Comptable, à l'Hôpital de l'École de Cavalerie, où l'on aura l'aperçu de l'importance des fournitures.

Fait à Saumur, le 5 octobre 1869,

Le Sous-Intendant militaire, CASTEX.

(418)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos. S'adresser à M. GIRARD père.

A LOUER

Pour Noël 1870

GRANDE ET BELLE MAISON, TRÈS-PROPRE AU COMMERCE, Avec ou sans écurie et remise, située rue du Marché-Noir. Cette maison est occupée par MM. Pasquier, pharmacien, et Rivaud. S'adresser à M. RIVAUD, aux Bains, à Saumur. (284)

Fêtes d'inauguration

DU CANAL DE SUEZ

VOYAGE DE PLAISIR

Par mer et par terre, même par caravane, de MARSEILLE à PORT-SAÏD, à ISMAÏLIA, à SUEZ, aux SOURCES de MOÏSE, aux LACS AMERS, au CAIRE, aux PYRAMIDES, à ALEXANDRIE et retour à MARSEILLE,

POUR DOUZE CENTS FRANCS

Y compris la table servie sur mer et à terre, par les FRÈRES-PROVENÇAUX, de Paris.

On s'inscrit, à Paris, à l'Office Indo-Américain, rue Auber, n° 1, et dans les villes de département, chez tous les correspondants de la Compagnie de Suez.

DÉPART DE MARSEILLE, le 7 novembre prochain. (419)

PLUS DE HERNIES

Guérison radicale

Plus de Bandages ni Pessaires Méthode de P^{re} Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. MIGNAL-SIMON, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et success^r, seul et unique élève de P^{re} Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

On demande un ménage sans enfants,

dont le mari serait valet de chambre, et la femme cuisinière, pour suivre une famille six mois à Paris et six mois à la campagne.

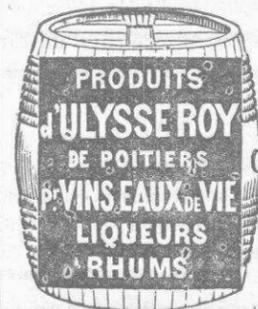
S'adresser au bureau du journal.

OFFRE D'AGENCE

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1.000 francs par an, sans rien changer à ses habitudes. S'adresser franco, à MM. Sanglard et C^{ie}, 15, place Maubert, à Paris. Joindre un timbre, pour recevoir franco, instructions et prix-courants. (420)

Une maison de modes demande une ouvrière.

S'adresser au bureau du journal.



BIELLANT, Dentiste, Quai de Limoges, 157, à Saumur.



FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Saumur, imp. de P. GODET.